

A

(N^o 352.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean-Louis Moritzi.

MESSIEURS,

Par pétition du 14 décembre 1841, le sieur Moritzi, Jean-Louis, sous-lieutenant en garnison à Liège, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Chur, canton des Grisons (Suisse), le 29 mai 1802. Le 7 août 1815, il s' enrôla comme volontaire au service du roi des Pays-Bas; il fut admis au régiment suisse n^o 31.

Lors du licenciement de ce régiment, le 20 mars 1829, il entra comme volontaire à la 12^{me} division d'infanterie; fut fait caporal le 26 juin 1829, et décoré de la médaille de bronze, pour récompense de ses douze années de service.

En 1830, il s'empressa, au commencement de la révolution, de rentrer en Belgique; présenta ses services au Gouvernement provisoire, et fut admis, le 3 octobre 1830, en qualité de fourrier, au 2^{me} régiment d'infanterie.

Deux années plus tard, il fut nommé sergent-major au même régiment. Et enfin, le 31 mai 1834, un arrêté royal lui conféra le grade de sous-lieutenant; c'est en cette qualité qu'il sert aujourd'hui.

Des antécédents honorables et les services qu'il a rendus en 1830, ont engagé les autorités consultées à émettre un avis favorable sur sa requête.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LEHAYE.

Le Président,

DU BUS, AÎNÉ.
